

IMPÔT SUR LE REVENU

Bénéfices industriels et commerciaux

 Exercice ouvert le 01012023
 et clos le 31122023

 Régime "simplifié d'imposition" ☒ ou "réel normal" ☐
 Option pour la comptabilité super-simplifiée ☐ TVA ☐
 Option pour le régime de la taxation au tonnage ☐

(cocher la ou les cases correspondantes)

A IDENTIFICATION SCI 33 MANDEL
 22 AVENUE D'EYLAU

Identification du destinataire :

 75016 PARIS
 Mél : secretariat.adm92@gmail.com
 Téléphone : 0688310564

 Préciser :
 l'ancienne adresse en cas de changement :

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :

B DIVERS

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

SCIPersonne inscrite au répertoire des métiers (cochez la case) ☐**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION**

(voir renvois page 4)

Col. 1

Col. 2

1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)**2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers** (compris dans les résultats ci-dessus)

-Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu	a	
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants	b	
revenus nets exonérés (a - b).....	c	
-Revenus soumis à l'impôt sur le revenu	d	

Total c + d

3 Total**4 Bénéfice imposable** (col. 1 - col.2) ou **Déficit déductible** (col.2 - col.1)**4 bis Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%****4 ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)**

-Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecimes du CGI :

e

- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecimes.

f

5 Plus-values
 taxées selon les règles prévues pour les particuliers
 à long terme différée de 2 ans (art. 39 quinquies I-1 du CGI.)

à court terme et à long terme exonérées

dont plus-values à long terme exonérées (Art. 151 septies A du CGI)

à long terme imposables à 12,8 %

dont plus-value à court terme exonérée (Art. 151 septies, 151 septies A et 238 quinquies)

6 Exonérations et AbattementsEntreprise nouvelle art. 44 sexies ☐ZRR art. 44 quinquies ☐Autres dispositifs ☐Zone de restructuration de défense (art. 44 terdecies) ☐ZFU art. 44 octies et 44 octies A ☐Zone franche d'activités nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐Jeune entreprise (JEI) ☐Option crédit d'impôt outre-mer secteur productif (art 244 quater W) ☐Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐France Ruralités Revitalisation art. 44 quinquies A ☐

Exonération ou abattement pratiqué

sur les plus-values à long terme imposables à 12,8 %

sur le bénéfice professionnel

7 BIC non professionnels (2031 Bis-SD)

a-BÉNÉFICE

b-DÉFICIT

- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G).

PV à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (Art. 39 duodecies)

Moins-values à court terme (Art. 39 duodecies)

- Plus-values

PV nettes à long terme imposables à 12,8 %

- Exonération ou abattement pratiqué (art. 44 sexies et suivants)

sur le bénéfice non professionnel

8 Régime des sociétés de personnes

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.

Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

9 Comptabilité informatisée

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Si oui, indication du logiciel utilisé :

Désignation de l'entreprise SCI 33 MANDEL

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 22 AVENUE D'EYLAU 75016 PARIS

SIREN

8 0 1 8 3 3 1 5 3

Durée de l'exercice en nombre de mois*

1 2

Durée de l'exercice précédent*

0

						Exercice N clos le				
						3 1 1 2 2 0 2 3 *				
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ		Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012				
			Autres *	014		016				
		Immobilisations corporelles *		028		030				
		Immobilisations financières * (1)		040		042				
		Total I (5)		044		048				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052				
		Marchandises *		060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070				
		Autres* (3)		072		074				
	Valeurs mobilières de placement		080		082					
	Disponibilités		084		086					
	Charges constatées d'avance*		092		094					
Total II		096		098						
Total général (I + II)				110		112				
PASSIF								Exercice N 1		NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120						
	Écarts de réévaluation			124						
	Réserve légale			126						
	Réserves réglementées*			130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*		131		)	132				
	Report à nouveau			134						
	Résultat de l'exercice			136						
	Subventions d'investissement			137						
	Provisions réglementées			140						
	Total I			142						
Provisions pour risques et charges			Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164						
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166						
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169		)	172				
	Comptes courants d'associés			173						
	Autres dettes			175						
	Produits constatés d'avance			174						
	Total III			176						
Total général (I + II + III)				180						
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d' un an	195			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182			
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SCI 33 MANDEL		Néant ☐		*					
A — RÉSULTAT COMPTABLE						Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le [3][1][1][2][2][0][2][3]			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*				209				210				
	Production vendue	Biens		dont export et livraisons intracommunautaires	215				214				
		Services*			217				218				
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)								222				
	Production immobilisée*								224				
	Subventions d'exploitation reçues								226				
	Autres produits								230				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)								232					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)								234				
	Variation de stock (marchandises)*								236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)								238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*								240				
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier.....- immobilier :								242				
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243				244				
	Rémunérations du personnel*								250				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)								252				
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI				255				254				
	Dotations aux provisions								256				
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259						262			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260									
	Total des charges d'exploitation (II)								264				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270					
Produits financiers (III)		280				Charges financières (V)		294					
Produits exceptionnels (IV)								290					
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347						300				
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348										
Impôts sur les bénéfices* (VII)								306					
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)								310					
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2				312				314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318								
	Provisions non déductibles*				322								
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324								
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247				Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249		(		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998								
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999								
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997				
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU-TE (44 octies A)		987						342		
			JEI (44 sexies A)		989								
	ZRD (44 terdecies)		127		ZRR (44 quindecies)		138						
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991		France Ruralités Revitalisation (FRR) - art.44 quindecies A		181						
	ZFANG (44 quaterdecies)		345		Investissements et souscriptions outre-mer		344						
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)		992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993						
	Dont divers	Créanc report en arriere du déficit		346		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)		655				350	
		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)		643		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)		645					
		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)		647		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)		648					
		Deduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641		Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		990					
		Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649									
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col.1 Déficit col. 2		352				354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere *						356						
	Déficits antérieurs reportables :*dont imputés sur le résultat :										360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col.1 Déficit col. 2		370				372			

Désignation de l'entreprise : SCI 33 MANDEL

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492		494		496		

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				
(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme*	Long terme		
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧
①	②	③	④	⑤				
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : SCI 33 MANDEL										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683								
Autres immob. incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770		775							
						1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
						2					
						3					
						4					
						5					
						6					
						7					
						Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780	
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982							
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter						
Déficits imputés				983							
Déficits reportables				984							
Déficits de l'exercice				860							
Total des déficits restant à reporter				870							
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325					
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326					
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : SCI 33 MANDEL		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012023		et clos le : 31122023	
Durée en nombre de mois		1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024 du 160 au	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

SIREN 8 0 1 8 3 3 1 5 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SCI 33 MANDEL

ADRESSE (voie) 22 AVENUE D'EYLAU

CODE POSTAL 75016

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905		TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)	
Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	Pays
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	

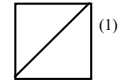
Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)	
Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	Pays
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

SIREN 8 0 1 8 3 3 1 5 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SCI 33 MANDEL

ADRESSE (voie) 22 AVENUE D'EYLAU

CODE POSTAL 75016

VILLE PARIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.